

**DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE
DE CONDUCTEUR DE TAXI**

A REMPLIR ET A APPORTER LE JOUR DU RENDEZ-VOUS

ETAT CIVIL

Madame

Mademoiselle

Monsieur

NOM _____

Nom de jeune fille _____

Prénom _____

Né(e) le _____ à _____

Adresse complète _____

Téléphone _____

E-mail _____

Attestation de réussite à l'examen délivrée le _____ par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du _____
ou

Certificat de capacité professionnelle délivré le _____ par la préfecture du _____

Numéro du permis de conduire _____

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur :

Dossier à déposer à la Préfecture du Rhône

DSPC / Bureau des Polices administratives / TAXIS

18, rue de Bonnel – 69003 LYON

Accueil sur Rendez-vous (sur www.rhone.gouv.fr)

DECLARATION D'ACTIVITE TAXI

Je déclare que ma situation professionnelle est la suivante :

ARTISAN	SALARIE	LOCATAIRE GERANT
Date de début d'activité : / /	Cachet de l'employeur :	Cachet du loueur :

AUTORISATION

Numéro _____

Commune de rattachement _____

VEHICULE

Marque et Modèle du véhicule : _____

Numéro d'immatriculation : _____

Fait à _____, le _____

Signature :

CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE

Conditions de délivrance :

- ♦ titulaires du certificat de capacité professionnelle (ou attestation remise par la Chambre des métiers et de l'Artisanat)
- ♦ qui n'ont pas fait l'objet d'une condamnation définitive portée sur le bulletin N° 2 du casier judiciaire :
 - Soit une condamnation définitive pour un délit prévu et réprimé par le code de la route qui donne lieu à une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire ;
 - Soit une condamnation définitive par une juridiction française ou étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle, trafic d'armes, extorsion de fonds ou infraction à la législation sur les stupéfiants ;
 - Soit une condamnation définitive pour conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis correspondant à la catégorie du véhicule considéré ou malgré l'annulation ou l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis de conduire ou refus de restituer son permis de conduire après invalidation ou annulation de celui-ci.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER :

- Deux photographies d'identité semblables avec votre nom au dos. Ces photos doivent être récentes, de type identité, vue de face, tête nue, format 35x45, expression du visage neutre. Le fond doit être uni, de couleur claire, bleu ou gris (pas de fond blanc).
- **Original** du certificat médical portant la mention d'aptitude à la conduite d'un taxi, délivrée par l'un des médecins agréés par la Préfecture, conformément à l'article R. 221-10 du code de la route.
- Attestation de suivi d'une formation de prévention et de secours civiques de niveau 1 (PSNC1) délivrée depuis moins de deux ans ou d'une formation équivalente pour les conducteurs relevant de l'article R2130-8-1 (conducteur ressortissant d'une Etat membre de l'Union européenne)
- Une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité.
- Une photocopie recto-verso du permis de conduire, catégorie B, non affecté par le délai probatoire.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (si vous êtes hébergé(e) : attestation d'hébergement, pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant)
- L'attestation de formation continue, si nécessaire. (en cas de renouvellement)

Pour justifier de votre activité :

VOUS ETES ARTISAN :

- Attestation justifiant de l'inscription au répertoire des métiers (DI) ou photocopie du compromis de vente.
- Permis de circuler délivré par la mairie de rattachement.

VOUS ETES SALARIE :

- Une photocopie du contrat de travail faisant état précisément de la fonction dûment signée des 2 parties.

VOUS ETES LOCATAIRE GERANT :

- Une photocopie du contrat de location gérance dûment signée des 2 parties.